

Un Chapitre de l'Histoire littéraire de Lyon.

NOTICE HISTORIQUE

SUR

LA BIBLIOTHÈQUE LA VALETTE.

(SUITE ET FIN).

§ 4.

DISPERSION DE LA BIBLIOTHÈQUE LA VALETTE.

Par suite des décrets rendus contre les émigrés, les biens de M. de la Valette, autrement dit le marquis de Maubec, furent saisis et vendus. Quant à la bibliothèque, elle fut réservée, en vertu d'une décision de la Convention, qui ordonna de surseoir à la vente des livres et objets d'art des émigrés, ayant le dessein de les utiliser pour l'instruction du peuple. Les administrations de districts furent provisoirement chargées de les inventorier et de les conserver. Le cabinet de M. de Maubec, fut en conséquence, transporté à Sens, où il resta jusqu'en 1795. A cette époque (le 3 brumaire an IV, 25 octobre 1795) parut un décret qui organisait l'instruction publique sur de nouvelles bases dans tout le territoire de la République. Parmi les institutions que créait ce décret, était celle des écoles centrales. Il en devait être établi une au moins par département, et auprès de chacune d'elles une bibliothèque publique. Ce plan grandiose, comme tous ceux